

Arrêté nommant un membre de l'autorité de surveillance des avocates et des avocats

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu l'article 6 de la loi sur la profession d'avocat ou d'avocate (LAv), du 19 juin 2002 ;

sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département de la justice, de la sécurité et de la culture,

arrête :

Article premier Madame Muriel Barrelet, cheffe du service juridique de l'État de Neuchâtel, est nommée membre de l'autorité de surveillance des avocates et des avocats, pour la fin de la période de législature 2017 à 2021, en remplacement de Monsieur Vincent Schneider.

Art. 2 ¹Le présent arrêté entre en vigueur dès le 1^{er} mai 2020.

²Il sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 23 mars 2020

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
A. RIBAUX

La chancelière,
S. DESPLAND